First Session, Forty-fifth Parliament,
3-4-5 Charles III, 2025-2026

Première session, quarante-cinquième législature,
3-4-5 Charles III, 2025-2026

STATUTES OF CANADA 2026

LOIS DU CANADA (2026)

CHAPTER 24

CHAPITRE 24

An Act respecting Ukrainian Heritage Month

Loi instituant le Mois du patrimoine ukrainien

ASSENTED TO

OCTOBER 29, 2026

BILL S-210

SANCTIONNÉE

LE 29 OCTOBRE 2026

PROJET DE LOI S-210

SUMMARY

This enactment designates the month of September as "Ukrainian Heritage Month".

SOMMAIRE

Le texte désigne le mois de septembre comme « Mois du patrimoine ukrainien ».

Available on the Senate of Canada website at the following address:
www.sencanada.ca/en

Disponible sur le site Web du Sénat du Canada à l'adresse suivante :
www.sencanada.ca/fr

CHAPTER 24

An Act respecting Ukrainian Heritage Month

[*Assented to 29th October, 2026*]

Preamble

Whereas today Canada is home to more than 1.3 million Ukrainian-Canadians;

Whereas the first recorded arrival of Ukrainians to Canada took place in the month of September over 125 years ago;

Whereas the people of Canada and the people of Ukraine share strong bonds of friendship and commitment to the universal values of human rights, democracy and respect for international law;

Whereas Parliament recognizes the significant contributions that Ukrainian-Canadians have made and continue to make to Canada's social, economic, political and cultural fabric, including artistic, linguistic, culinary, religious and folkloric contributions;

And whereas, by designating the month of September as Ukrainian Heritage Month, Parliament would provide an opportunity to remember, celebrate and educate future generations about the impactful role that Ukrainian-Canadians have played and continue to play in communities across the country;

Now, therefore, His Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

Short Title

Short title

1 This Act may be cited as the *Ukrainian Heritage Month Act*.

3-4-5 CHARLES III

CHAPITRE 24

Loi instituant le Mois du patrimoine ukrainien

[*Sanctionnée le 29 octobre 2026*]

Préambule

Attendu :

que la population du Canada compte actuellement 1,3 million de Canadiens d'origine ukrainienne;

que la première arrivée d'Ukrainiens au Canada dont une trace écrite a été conservée a eu lieu au cours d'un mois de septembre, il y a plus de 125 ans;

que le peuple canadien et le peuple ukrainien sont unis par une solide amitié ainsi que par un engagement commun à l'égard des valeurs universelles que sont les droits de la personne, la démocratie et l'observation du droit international;

que le Parlement reconnaît les importantes contributions apportées par les Canadiens d'origine ukrainienne au tissu social, économique, politique et culturel du Canada, notamment sur les plans artistique, linguistique, culinaire, religieux et folklorique;

qu'en désignant le mois de septembre comme Mois du patrimoine ukrainien, le Parlement susciterait une occasion de rappeler à la mémoire de tous, de célébrer et de mieux faire connaître aux générations futures le rôle marquant que jouent depuis leur arrivée les Canadiens d'origine ukrainienne dans les collectivités de tout le pays,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

Titre abrégé

Titre abrégé

1 *Loi sur le Mois du patrimoine ukrainien*.

Ukrainian Heritage Month

Ukrainian Heritage Month

2 Throughout Canada, in each and every year, the month of September is to be known as "Ukrainian Heritage Month".

Mois du patrimoine ukrainien

Mois du patrimoine ukrainien

2 Le mois de septembre est, dans tout le Canada, désigné comme « Mois du patrimoine ukrainien ».

Available on the Senate of Canada website at the following address: **www.sencanada.ca/en**
Disponible sur le site Web du Sénat du Canada à l'adresse suivante : **www.sencanada.ca/fr**